

COORDINATION EN CAS D'ACCIDENT NUCLEAIRE ...

La situation à Fukushima reste préoccupante. De la radioactivité continue de s'échapper de la centrale. Ceux qui ont perdu leur maison, leur travail, leurs terres, leur cadre et leur mode de vie il y a deux ans et demi ne sont que peu ou partiellement indemnisés et les problèmes de santé s'accumulent.

Le canton du Jura est situé à quelques dizaines de kilomètres de la centrale de Fessenheim en France, à peu de distance de celles de Mühleberg, de Beznau et de Gösgen en Suisse.

Un incident ou accident nucléaire n'est malheureusement jamais à exclure, notamment dans des centrales aussi vieilles que celles qui nous entourent.

La coordination et la coopération en cas de catastrophe nucléaire sont indispensables, la radioactivité ne connaît pas de frontières.

La Confédération élabore les mesures destinées à protéger la population en cas de radioactivité accrue mais une certaine responsabilité repose sur les cantons.

A cet effet, nous remercions le Gouvernement de répondre aux questions suivantes:

1. Quelle est la responsabilité du canton du Jura dans l'organisation et la coordination des secours en cas de catastrophe nucléaire ?
2. Comment est planifiée et coordonnée l'organisation des secours avec les cantons voisins de Berne, Neuchâtel, Bâle-Ville et Bâle-Campagne, Argovie et Soleure ?
3. Comment est organisée la coopération et la coordination des secours entre le canton du Jura, la France (Haut-Rhin) et l'Allemagne (Bade-Wurtemberg) ?
4. Quand les comprimés d'iode seront-ils distribués préventivement à toute la population du canton comme le demandait la motion no 1035, *Pastilles d'iode pour les Jurassien(ne)s*, acceptée par le parlement le 24 octobre 2012 ?

Delémont, le 27 novembre 2013

Erica Hennequin
Groupe CS-POP et VERTS

[Signatures]